

# Avant Programme du CSO Du 22 janvier 2017 Organisé par : La Fédération Tunisienne Des Sports Equestres



Date: 22 janvier 2017

<u>Lieu : Centre Militaire de la Soukra -Tunis -</u>

## <u>CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :</u>

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23éme édition, mise à jour au 1er janvier 2017.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 25éme édition, mise à jour au 1er janvier 2017.
- Règlement vétérinaire, 13ème édition, mise à jour au 1er janvier 2017.

#### **ORGANISATEUR:**

FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

### **COMITÉ D'ORGANISATION:**

Président : Mr Hatem Ben Mabrouk / Directeur du concours : Mr Anis Sellami / Directeur Technique Mr Zied Aouina / Trésorerie : Mr Ridha Jemaii / Secrétariat : Thouraya Ayedi

**JURY DE TERRAIN:** 

<u>Président :</u> Mr Akram Ben Salah (TUN) (FEI level 3)

Membres: Mme Sophie Dabbou (TUN) (FEI level 1) / Mr Younes Bedoui(TUN) (FEI level 1)...

<u>Chronométreur</u>: Mr Hichem Dabboussi

<u>Chef Steward</u>: Mr Aid Ben Naceur (TUN) (FEI level 1) / Mr Lassaad Rezgani / Mr Lassaad Hamdi(TUN) (FEI level 1)

**CHEFS DE PISTE:** 

<u>Chef de Piste</u>: Mr Ali taboui (TUN) (FEI level 1)

Chef de Piste Adjoint: Mr Naceur Hdhairia (TUN) (FEI level 1)

**MEDECIN VÉTÉRINAIRE:** Dr. Lassaad Smeoui.

MEDECIN DU CONCOURS : Dr. Mahrez Dhahbi

MARECHAL FERRANT : Mr Ridha Badraoui

#### PROGRAMME DU CONCOURS

## **DIMANCHE 22 janvier 2017**

08h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Epreuve d'initiation (60 cm)

10h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2: Préparatoire (80 / 90 cm)

12h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : CSO\* (105 cm)

14h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : CSO\*\* (120 cm)

15h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 5 : CSO\*\*\* (130 cm)

## Remarque:

Les classes « A intervalle de hauteur »sont des classes qui proposent des obstacles à hauteurs progressives. Par exemple une classe OPEN 80/90 veut dire que le premier obstacle sera à la hauteur minimum de 80cm et le dernier obstacle sera à la hauteur maximale de 90cm. Les obstacles intermédiaires oscilleront entre ces deux hauteurs (80cm min et 90cm max).

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Un contrôle anti dopage (cavaliers et chevaux) pourra être effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE

Tous les chevaux devront être accompagnés de leurs documents d'identification.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

## **SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS**

#### DEROULEMENT

Extérieur

#### **PISTE DU CONCOURS**

Dimensions: 100x65m Nature: Sable

#### **TERRAINS D'ECHAUFFEMENT**

Espace de détente : Dimensions : 65 x 35 m Nature : Sable

## **FICHES DE SECURITE :**

**OLAF PETERSON** 

### **MATERIEL DE CHRONOMETRAGE:**

TAG HEUER

## **ENGAGEMENTS:**

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : www.ftse-tn.com **Avant vendredi 20 janvier 2017 à minuit.**Date limite pour le règlement des engagements au secrétariat de la FTSE la soukra Avenue de l'UMA, immeuble Nessma Apt 2 RDC avant **samedi 21 janvier 2017 à 12h.** 

<u>Frais</u>: 15 Dinars pour les épreuves initiation et préparatoire, 10 Dinars pour le second engagement.

20 Dinars pour les épreuves CSO.

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée, dans ce cas **les frais d'engagement seront doublés**. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

## **SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES**

## **DIMANCHE 22 janvier 2017:**

## **EPREUVE 1 : Initiation**

<u>Date et heure</u>: **22 Janvier 2017** à 08h00 <u>Catégorie de Cavaliers</u>: <u>Licence Initiation</u>

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: Barème Initiation (1)

<u>Vitesse</u>:325 m/min <u>Hauteur</u>: Max 60 cm

#### Prix

**Médaille** pour

tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans

faute.

#### (1) Barème INITIATION:

#### Pénalités :

- Lignes de trot : Le cheval doit rester au trot à partir du fanion de la ligne de trot jusqu'à la dernière barre au sol sinon 4points de pénalités lui seront attribués
- Les autres obstacles seront jugés selon le barème A (Barème A sans chrono sans barrage (Art 238.1.1)

### **EPREUVE 2 : Préparatoire**

<u>Date et heure</u>: **22 Janvier 2017** à 10h00 Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification** 

<u>Catégorie de Chevaux:</u> Toutes catégories de chevaux

• <u>Barème</u>: (Barème A sans chrono sans barrage (Art 238.1.1)

## <u>Pénalités :</u>

- Lignes de trot : Le cheval doit rester au trot à partir du fanion de la ligne de trot jusqu'à la dernière barre au sol sinon 4 points de pénalités lui seront attribués.
- Les autres obstacles seront jugés selon le barème A (Barème A sans chrono sans barrage (Art 238.1.1)

<u>Vitesse:</u> 325 m/min <u>Hauteur:</u> (80 / 90 cm) Largeur: (90 / 100 cm)

### **Classement Chevaux**

**Médaille** pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

## **Classement Poney**

**Médaille** pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

#### **EPREUVE 3 : CSO\***

<u>Date et heure :</u> **22 Janvier 2017** à 12h00

<u>Catégorie de Cavaliers:</u> Epreuve CSO\* : Licence Qualification / Licence Compétition

Compétition

Epreuve jeunes chevaux / Licence Compétition

<u>Catégorie de Chevaux:</u> Epreuve CSO\* : Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus

Epreuve Jeunes Chevaux: Jeunes Chevaux(3)

<u>Barème</u>: Epreuve CSO\*: Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6) Vitesse :350 m/mn

Epreuve Jeunes Chevaux: Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1) Vitesse: 325 m/mn

Hauteur: (105cm) Largeur: (115cm)

**Dotation Jeunes Chevaux:** 

Une somme de 300 dinars sera répartie en parts égales entre tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

- (2) Un tirage au sort distinct sera effectué pour l'épreuve Jeunes chevaux et l'épreuve préparatoire II, les jeunes chevaux passeront en premier.
- (3) Le règlement Jeunes chevaux est disponible sur le site de la FTSE.

Pour les Jeunes Chevaux en concours ; Les protections des postérieurs doivent respecter les critères suivants :

- Longueur intérieure maximale de 16 cm.
- Largeur extérieure des attaches minimale de 5 cm.
- L'intérieur de la protection doit être lisse; (une couverture avec par exemple de la peau de mouton peut être utilisée, pour autant que cette couverture n'est pas rude ou blessante, la fixation doit être de type Velcro non élastique.
- Aucun crochet ou courroies ne peuvent être utilisés.
- La partie rigide arrondie de la protection doit être positionnée autour de l'intérieur du boulet.
- Aucun élément supplémentaire ne peut être utilisé avec les protections (Article 257.2.4).

Classement	Prix
1 <sup>er</sup>	Coupe+Médaille+150dt
2 <sup>ème</sup>	Médaille + 100 dt
3 <sup>ème</sup>	Médaille + 75dt
4 <sup>ème</sup>	50 dt
5 <sup>ème</sup>	25 dt
<b>Dotation Totale</b>	400 Dinars

### **EPREUVE 6 : CSO\*\***

<u>Date et heure</u>: **22 Janvier 2017** à 14h00 <u>Catégorie de Cavaliers</u>: **Licence compétition** 

<u>Catégorie de Chevaux</u>: Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux

<u>Barème</u>: Difficultés progressives au Chrono sans barrage (Art. 269.) (Joker 130 cm)

Vitesse :350 m/minHauteur:(120 cm)Largeur :(130 cm)

Classement	Prix
1 <sup>er</sup>	Coupe+Médaille+200dt
2 <sup>ème</sup>	Médaille + 150dt
3 <sup>ème</sup>	Médaille + 100dt
4 <sup>ème</sup>	80dt
5 <sup>ème</sup>	70dt
<b>Dotation Totale</b>	600 Dinars

## **EPREUVE 4 : CSO\*\*\***

<u>Date et heure :</u> **22 Janvier 2017** à 15h30

<u>Catégorie de Cavaliers:</u> Licence compétition

<u>Catégorie de Chevaux</u>: Toutes catégories de chevaux de 6 ans et plus sauf jeunes chevaux

Barème : Barème A au chrono avec Barrage (Art. 238.2.2)

Vitesse :350 m/minHauteur:(130cm)Largeur :(140cm)

Classement	Prix
1 <sup>er</sup>	Coupe+Médaille+300dt
2 <sup>ème</sup>	Médaille + 250dt
3 <sup>ème</sup>	Médaille + 200dt
4 <sup>ème</sup>	150dt
5 <sup>ème</sup>	100dt
<b>Dotation Totale</b>	1000 Dinars

## **ANNEXE I**

## Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

#### Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

#### **Assurance**

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval auntiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

#### Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

